



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Emplois francs »

Type d'opportunité : Première opportunité

Périodicité : Ponctuelle ou pluriannuelle

Demandeur : Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion - Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES)

Au cours de sa réunion du 12 mai 2022, la Commission Emploi, Qualification et Revenus du travail a examiné le projet d'enquête emplois francs.

Expérimenté à partir de 2018 et généralisé en 2020, le dispositif d'emploi franc permet à un employeur de bénéficier d'une aide financière lorsqu'il embauche une personne résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) sur un contrat durable, c'est-à-dire un CDI ou un CDD d'au moins 6 mois.

La présente enquête vise à documenter les effets du dispositif sur le processus de recrutement et l'emploi dans ce contexte de généralisation. Elle permettra d'aborder l'évaluation des emplois francs sous l'angle des établissements qui ont réalisé une embauche via ce dispositif, ce qui n'avait pas été fait lors de la précédente évaluation du dispositif en 2019. Plus précisément, le questionnaire devra permettre de quantifier la part des contrats d'emplois francs qui, sans le dispositif, auraient tout de même été créés pour le même salarié (effet d'aubaine) et la part de ceux qui, sans le dispositif, auraient été créés pour un autre salarié qui n'avait pas le profil éligible à l'aide.

Cette enquête s'inscrit dans le dispositif global d'évaluation du dispositif « Emplois Francs », assurée par un comité de pilotage composé de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP), la Dares, Pôle emploi et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Cette enquête est une réponse aux demandes d'évaluation des dispositifs de politiques de l'emploi. Plus généralement, les résultats de ces travaux visent à éclairer le débat économique et social dans le champ des politiques publiques d'emploi et à alimenter la réflexion des acteurs sur les résultats et les évolutions souhaitables de ce dispositif.

Le questionnaire de l'enquête Emplois francs abordera plusieurs thèmes :

- la situation de l'établissement et de la personne recrutée en emploi franc,
- la connaissance de l'employeur des Emplois Francs et des dispositifs de la politique de l'emploi de manière générale,
- les estimations des différents effets des emplois francs (effet d'aubaine, effet de substitution, effet emploi),
- les caractéristiques qui auraient été celles souhaitées par l'employeur en cas d'embauche en dehors du dispositif « Emplois Francs »,
- les caractéristiques du contrat.

Pôle emploi assure le suivi de ce dispositif, permettant ainsi l'exploitation de nombreuses données : localisation des établissements et des individus employés en emploi franc, leur niveau de formation, le type de contrat signé, etc... Cette enquête complétera ces informations en recueillant le point de vue des employeurs concernés, permettant ainsi de mieux connaître le contexte autour du recrutement en emploi franc, et d'évaluer si le dispositif permet de créer des emplois nets et de favoriser l'emploi des personnes résidant en QPV.

Les établissements ayant eu au moins une demande d'emploi franc validée en 2022 seront interrogés de manière exhaustive. Pour chacun d'entre eux, un ou plusieurs contrats associés à une demande d'emploi franc seront sélectionnés et feront l'objet du questionnaire :

- Pour les établissements ayant réalisé moins de 10 embauches en Emploi Franc en 2022 (99 % des établissements en 2021), l'interrogation portera sur un contrat sélectionné par un tirage aléatoire simple;
- Pour les établissements ayant réalisé au moins 10 embauches en Emploi Franc en 2022, l'interrogation portera sur trois contrats sélectionnés par un tirage aléatoire simple.

La passation du questionnaire ne devrait pas excéder une vingtaine de minutes.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet **un avis d'opportunité favorable** à l'enquête Emplois Francs. **L'opportunité est accordée pour les années 2022 et 2023.**